

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bobigny, le 19 juin 2025

Résultats 2024 de la Caf de la Seine-Saint-Denis en matière de lutte contre la fraude

L'action de la Caf

En 2024, la Caf de la Seine-Saint-Denis a versé plus de 2,9 milliards d'euros de prestations aux 394 000 allocataires du département, couvrant au total près d'un million de personnes. Dans le cadre d'un système largement fondé sur les déclarations des allocataires, la Caf s'assure, à l'aide de ses contrôleurs assermentés et de toutes ses équipes que chaque versement de ces fonds publics corresponde aux droits des allocataires.

Une vigilance renforcée et des résultats positifs

La Caf de la Seine-Saint-Denis lutte contre la fraude sociale qui nuit au système de Sécurité sociale fondé sur les principes de solidarité et d'équité entre ses bénéficiaires.

En 2024, les contrôles menés par la Caf ont ainsi permis de détecter 1 490 fraudes avec un préjudice total de 21 909 204 €.

Des actions ciblées pour une plus grande efficacité

Afin de garantir le versement des prestations au juste droit, les actions de la Caf se concentrent sur plusieurs axes :

- **Sensibilisation et accompagnement des usagers** : en complément des actions répressives, la Caf a développé des campagnes de prévention à destination des allocataires afin de mieux comprendre les enjeux de la fraude et les sanctions associées.
- **Renforcement des contrôles ciblés, sur place et automatisés** : l'utilisation d'outils permettant de croiser des données a permis d'identifier plus rapidement les irrégularités et d'agir plus efficacement.
- **Collaboration avec les autorités compétentes** : des partenariats renforcés avec les forces de l'ordre, les services fiscaux et d'autres institutions ont permis de créer une synergie plus efficace pour lutter contre la fraude.

- **Perspectives de la solidarité à la source pour les prestations de RSA et PPA** : la réforme de la solidarité à la source entrée en vigueur au 1^{er} mars 2025 permet la simplification et la sécurisation du parcours déclaratif des allocataires par le pré-remplissage des ressources. Elle permet de sécuriser le versement du juste droit et présente un intérêt majeur en matière de lutte contre la fraude en réduisant le risque de contrôles répétés tout en ciblant les fraudes les plus importantes.

Une politique de tolérance zéro face à la fraude

La Caf rappelle que la fraude sociale, sous toutes ses formes, porte atteinte à la solidarité nationale. Les efforts pour détecter et sanctionner ces comportements restent une priorité.

« Je suis fier de l'investissement de notre organisme pour lutter contre la fraude aux côtés de nos partenaires locaux. Ce travail doit continuer à s'intensifier. »

Pascal Delaplace, Directeur Général

« La Caf poursuit ses efforts en matière de lutte contre la fraude et se professionnalise chaque année davantage. Lutter contre la fraude c'est assurer le versement du juste droit et l'équité de notre modèle de solidarité. »

Lucie Gardelle, Directrice Comptable et Financière

Les résultats en chiffres de la politique de prévention et de lutte contre la fraude

- **61 081 contrôles sur pièces** : la Caf vérifie les informations déclarées en demandant les pièces justificatives aux allocataires.
- **1 783 contrôles sur place par des contrôleurs assermentés** : les contrôleurs assermentés de la Caf réalisent une analyse globale de la situation de l'allocataire pouvant conduire à une visite à domicile ou à un rendez-vous sur un site de la Caf.
- **1 490 fraudes qualifiées pour un montant de 21 909 204 millions d'euros.**
- **14 704 € de préjudice moyen par fraude.**
- **100% des fraudes détectées sont sanctionnées.**

CONTACTS PRESSE

Adrien Da Costa, Chef de Cabinet : direction@caf93.caf.fr

Laken Prajet, Responsable Communication : communication@caf93.caf.fr